



Numéro provisoire : 5823 - Code matière : 9.2

Séance du 17 novembre 2023

DOSSIER N° 2023 DOB 2024 A 02 16

Politique :

Cohésion sociale

Programme(s) :

Objet :

Soutien à la Banque Alimentaire de l'Isère

Service instructeur : DSO/ASP

Dépenses et (ou) recettes budgétées

Dépenses et (ou) recettes inscrites

à la présente session

Dépenses : investissement

fonctionnement

Recettes : investissement

fonctionnement

Fiche financière jointe

Dépenses à budgéter ultérieurement

Année : 2024

Montant

Annexe jointe

Rapporteur : M. Charles

Commission : Commission Action sociale, solidarités

Séance du 17 novembre 2023
DOSSIER N° 2023 DOB 2024 A 02 16

Dépôt en Préfecture le : 22-11-2023

Publication le : 22-11-2023

Notification le : 22-11-2023

Exécutoire le : 22-11-2023

Acte réglementaire ou à publier : Non

Séance du 17 novembre 2023

RAPPORT DU PRESIDENT

DOSSIER N° 2023 DOB 2024 A 02 16

Objet : Soutien à la Banque Alimentaire de l'Isère

Premier réseau en France pour l'aide alimentaire, les 79 Banques Alimentaires et leurs 31 antennes, assurent un maillage au plus près des territoires, et ce, depuis plus de 35 ans.

La Banque Alimentaire de l'Isère (BAI) répond aux objectifs principaux de combattre la précarité alimentaire, de collecter les denrées pour soutenir les personnes en situation de précarité, d'accompagner les associations et les Centres communaux d'action sociale (CCAS) partenaires et de lutter contre le gaspillage alimentaire.

Lors de la crise sanitaire du COVID, la BAI a joué un rôle prépondérant pour garantir la continuité de l'aide alimentaire sur notre territoire.

Plus généralement, en tant que tête de réseau, elle permet l'approvisionnement des autres associations qui œuvrent dans le même domaine, en assurant la collecte, le tri et le stockage des denrées alimentaires fournies par les grandes surfaces et les producteurs agricoles. Elle signe des accords avec des industriels agro-alimentaires et des plateformes de grande distribution du département de l'Isère, en vue de collecter des produits sortis du circuit commercial. Son action couvre l'ensemble du territoire de l'Isère.

La BAI en Isère compte 175 bénévoles, 6 salariés et 3 500 bénévoles lors de la Collecte Nationale. En quelques chiffres, chaque année, ce sont 8 000 personnes concernées par les aides qu'elle fournit, 2 200 tonnes de denrées récoltées, 4,4 millions de repas distribués pour un budget de 750 000 euros.

Les produits collectés sont ensuite redistribués auprès d'un réseau de 95 associations partenaires dont 23 CCAS, 10 épiceries sociales, venant en aide aux personnes démunies.

L'association doit faire face à l'augmentation du nombre de bénéficiaires ; parmi eux, 20 % sont des salariés en CDI.

En tant que chef de file de l'action sociale, et aux côtés de l'Etat, le Département de l'Isère est depuis toujours un partenaire de la Banque Alimentaire de l'Isère solide et engagé. En mettant à disposition la cuisine professionnelle du collège Marc Sangnier de Seyssins, il a notamment facilité la réalisation de l'atelier "3 étoiles solidaires", formé par un chef cuisinier salarié et plusieurs élèves d'écoles hôtelières iséroises, qui confectionnent chaque semaine 3 000 plats préparés à partir de viande et autres aliments mis au rebut. Par ailleurs, le Département subventionne chaque année le fonctionnement de la BAI à hauteur de 100 000 €.

La BAI occupe actuellement des locaux sur la commune de Sassenage qui ne sont plus adaptés à la taille et aux standards requis pour exercer son activité dans de bonnes conditions. Depuis plusieurs années, elle est à la recherche d'un nouveau site dans l'agglomération grenobloise.

C'est pourquoi, le Département souhaite se porter acquéreur d'un tènement de 9 000 m² mis en vente sur la commune de Fontaine composé d'un bâtiment de stockage de 3 000 m² et d'un bâtiment tertiaire de 515 m², pour le mettre à disposition de la BAI.

Le service des domaines a évalué ce bien à 3 945 600 € HT.

En conclusion, je vous propose :

d'approuver :

- l'intention d'acquérir un tènement de 9 000 m² mis en vente sur la commune de Fontaine composé d'un bâtiment de stockage de 3 000 m² et d'un bâtiment tertiaire de 515 m² en vue de sa mise à disposition à la Banque Alimentaire de l'Isère ;
- le lancement de négociations avec le vendeur du bien afin de soumettre à une prochaine commission permanente les modalités pratiques de cette acquisition.

Je vous remercie de bien vouloir statuer.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping lines that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned above the printed name 'Jean-Pierre Barbier'.

Jean-Pierre Barbier